

SOCIETE GENERALE

Société anonyme au capital de 939 654 993,75 €
Siège social : 29, boulevard Haussmann – 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

Extrait de PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 AVRIL 2026

Le Conseil d'administration de SOCIETE GENERALE, Société anonyme ayant son siège social au 29 Boulevard Haussmann à Paris (75009) - 552.120.222 R.C.S. Paris - s'est réuni le Mercredi 29 avril 2026 à 08h30, 17 cours Valmy, Salle du Conseil, Paris la Défense (92972).

Présents : M. BINI SMAGHI, Président, Mmes ARNOLD, BARLOW, CÔTÉ, EKMAN, HOUSSAYE, MESSEMER Administratrices et MM. CONNELLY, CONTAMINE, KLEIN, KRUPA, POUPART-LAFARGE, PRAUD, DE RUFFRAY et WETTER, Administrateurs, M. LEVY, Censeur.

Ont assisté également au Conseil : M. PALMIERI, Directeur général délégué et M. SUET, Secrétaire du Conseil d'administration.

Mmes BARTENIEFF, Directrice Mobilités & IBFS, LAVIANA SUAREZ Responsable Groupe des Relations avec les Superviseurs, MATHER, Chief Operating Officer du Groupe, PY, Directrice Développement durable et MM. ALVEAR, Directeur financier du Groupe, DE ROVIRA, CEO d'Ayvens, DONNAT, Secrétaire Général du Groupe, MISCHLER, Directeur de la Stratégie du Groupe, TUMMERS, Groupe Data Officer, LANDON Directeur des Risques du Groupe, SOMMELET, Chief Financial Officer Ayvens et SIMON-BARBOUX, Directeur de la Conformité ont participé aux sujets relevant de leur compétence.

MM BENOIST et MABILLE, Commissaires aux comptes, ont participé aux sujets 1 à 7.

M. CHAMORRO, représentant du Comité Social Economique Central était présent.

*
* *

L. BINI SMAGHI constate que tous les administrateurs sont présents. Le quorum étant réuni, il ouvre la séance.

Il rappelle l'ordre du jour de ce Conseil d'administration

1. Approbation du projet de PV du Conseil du 08 avril 2026 (pour approbation)
2. Actualités (présentation avec débat)
3. Résultats T1/2026 (pour approbation)
4. Update on supervisory relations and ECB, ACPR SREP remediations + Data Quality (pour approbation)
5. Rapport du Comité des risques du 28/04/2026 (présentation avec débat)
6. Rapport du Comité d'audit et de contrôle interne du 28/04/2026 (présentation avec débat)
7. Tableau de bords trimestriel des risques (présentation avec débat)

8. Tableau de bord des initiatives stratégiques (présentation avec débat)
9. Point AYVENS (présentation avec débat)
10. Rapports annuels anti-blanchiment (LCBFT) (présentation avec débat)
11. Présentation ESG pour Assemblée Générale 2026 (présentation avec débat)
12. Modern Slavery Act (pour approbation)
13. Questions écrites AG 2026 (présentation avec débat)
14. Annulation Rachat d'actions (pour approbation)
15. 2026 Net Debit Cap (pour approbation)
16. Actionnariat au 31 03 2026 (présentation avec débat)
17. Compte-rendu des émissions obligataires depuis le Conseil du 08/04/2026 (pour approbation)
18. Evolution du titre SG et actualités des marchés (pour information et débat éventuel)
19. Pour information - Etat des demandes du CA (pour information et débat éventuel)

*

* *

14. Annulation Rachat d'actions (pour approbation)

P. SUET indique qu'une décision est soumise au Conseil d'administration. Cette décision est le constat de la réduction de capital à la suite des opérations de rachat d'actions :

Décision de réduction de capital

Le Conseil d'administration,
connaissance prise :

- de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne donnée à Société Générale de réduire ses fonds propres en rachetant puis en annulant ses actions,
- de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Société Générale du 22 mai 2024 (30^{ème} résolution) au Conseil d'administration aux fins d'annuler des actions auto-détenues par Société Générale, ayant été rachetées dans le cadre de son programme de rachat, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- de l'auto-détention par Société Générale de 20 964 286 actions acquises, en vue de les annuler, du 9 février au 18 mars 2026,
- du certificat du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris en date du 11 juillet 2024 attestant de l'absence d'opposition des créanciers à la réduction du capital social de Société Générale dans le cadre de l'article R. 225-152 du code de commerce,

décide, faisant usage de l'autorisation précitée qui lui a été conférée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires :

- de procéder à une réduction de capital en annulant 7 329 781 actions auto-détenues rachetées par Société Générale, et, en conséquence, de réduire le capital social d'un montant de 9 162 226,25 euros pour le ramener d'un montant de 939 654 993,75 euros (divisé en 751 723 995 actions) à 930 492 767,50 euros (divisé en 744 394 214 actions),
- que la réduction du capital sera effective le 7 mai 2026,
- d'imputer en totalité la différence entre le montant total d'acquisition des actions annulées (529 013 286,41 euros) et le montant total de leur valeur nominale (9 162 226,25 euros), soit un montant de 519 851 060,16 euros, sur les primes et réserves disponibles, y compris le cas échéant en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

modifie en conséquence l'article 4.1 des statuts qui sera rédigé comme suit : « Le capital est de 930 492 767,50 euros. Il est divisé en 744 394 214 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées » avec une date de prise d'effet de cette modification statutaire au 7 mai 2026.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Directeur général, ou à toute personne qu'il se substituera, pour effectuer tout constat, procéder à toute imputation comptable (et tout ajustement s'y rapportant), formalités et publicités (y compris auprès de l'Autorité des marchés financiers) et prendre toute mesure ou acte que le Directeur général ou la personne substituée considérera comme nécessaire ou utile en lien avec la présente décision.

*

* *

La séance est levée à 12h00

Patrick SUET
Secrétaire du Conseil d'administration

